

Charte académique du Grand Oral

Préambule

Cette charte s'adresse à tous les examinateurs de l'épreuve du Grand oral. Elle donne des principes communs qui visent à garantir la justesse et l'équité de l'évaluation et de la notation des candidats.

Elle précise les critères objectifs sur lesquels repose l'évaluation finale, élaborés à partir de la définition officielle de l'épreuve (notes de service n° 2020-036 du 11-2-2020 et n° 2020-037 du 11-2-2020) et elle fournit des directives quant aux conditions de passation de cette épreuve.

La charte résulte d'un travail collaboratif du collège des IA-IPR de l'Académie de Nantes.

Déontologie des examinateurs

Pour l'oral, l'éthique de l'examineur concerne pleinement les trois temps de l'épreuve : l'accueil, la passation et la prise de congé en fin d'épreuve du candidat.

Le candidat présent devant son examinateur mérite tout le respect dû à l'individu qu'il est, individu exposé au stress de l'examen qui plus est. Un accueil bienveillant est indispensable : aucun commentaire ne doit concerner sa personne, son travail de l'année ou le choix des questions présentées, validées en toute connaissance de cause par ses professeurs. La neutralité de l'examineur est de rigueur.

Lors de l'épreuve, l'examineur est dans une écoute active et respectueuse de la parole du candidat (aucun signal d'interprétation, aucun aparté avec l'autre examinateur, aucun usage de téléphone portable...). L'examineur s'attache à mettre en œuvre une évaluation qui valorise les compétences manifestées à l'oral et détermine un niveau de maîtrise en fonction de critères observables définis. Il respectera le cadre imposé pour l'épreuve, notamment la durée impartie pour chaque temps de l'épreuve, il s'appuiera sur la grille indicative nationale et la charte académique. Ces conditions garantissent l'équité de traitement des candidats.

La conduite de l'épreuve et son évaluation doivent être partagées à part égale entre les deux examinateurs du jury. Un des examinateurs sera spécialiste de la question retenue, l'autre non. Pour autant, les deux examinateurs veilleront à équilibrer les temps de parole de chacun sur le temps 2 comme sur le temps 3. Les deux examinateurs sont ainsi également légitimes et responsables de l'ensemble de l'épreuve.

Le jury sera attentif aux biais potentiels qui peuvent fausser son regard :

- halo : influence de la première impression
- contexte : influence de son propre état ou ordre de passage du candidat
- tendance centrale : limitation *a priori* de l'échelle de notation
- attendus de l'épreuve propres à chaque examinateur
- etc.

Déroulement de l'épreuve

Un point de vigilance : le grand oral n'est pas une réplique d'épreuves orales ou pratiques de certains enseignements communs ou de spécialité. Il n'est pas non plus une performance purement oratoire, ni une performance purement disciplinaire.

Accueil du candidat

Après vérification de la convocation et de l'identité du candidat, le jury procède au choix de la question. Il lui rappelle la durée du temps de préparation et sa possibilité de produire un support qui sera remis au jury au début de sa présentation. Ce support n'est pas évalué mais le candidat peut s'y référer ou en faire mention au cours de son exposé.

Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité LLCER ou LLCE Anglais Monde Contemporain, le jury rappelle au candidat sa possibilité de s'exprimer en langue cible, mais uniquement pour partie, et uniquement dans les temps 1 et 2, le temps 3 devant s'effectuer entièrement en français. Pour éviter tout effet de confusion lié aux mélanges des langues, il peut recommander au candidat de scinder le temps 1 en français d'abord puis en langue cible, et le temps 2 en langue cible d'abord puis en français. Toutefois, cette recommandation ne vaut pas obligation.

À la fin de la préparation, le jury recueille le support éventuel, rappelle au candidat les différents temps de l'épreuve et leur durée, et le prévient qu'il l'alertera quelques instants avant de l'interrompre, si besoin, afin

de respecter le cadre de l'épreuve. Il l'invite à présenter sa question et démarre le décompte du temps à partir du moment où le candidat commence effectivement à parler.

Temps 1 : Présentation de la question

Rappel du cadre officiel

Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.

Le candidat s'exprime sans notes et debout, sauf aménagements liés à des besoins spécifiques.

Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité LLCER ou LLCE Anglais Monde Contemporain, le temps 1 de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat.

Attendus	Évaluation
Le jury adopte une écoute respectueuse de la parole du candidat. Il veille à ne montrer aucun signal d'interprétation du propos tenu.	<p>Le jury évalue :</p> <ul style="list-style-type: none">• les capacités argumentatives lors d'une prise de parole en continu, tant sur la forme que sur le fond• les qualités oratoires <p><u>Dans le cas où le candidat choisit de s'exprimer en partie en langue étrangère</u>, ce choix doit être valorisé comme un atout supplémentaire, dans la mesure où il permet de mettre en lumière des compétences linguistiques notables.</p> <p><i>Points de vigilance</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La question elle-même ne fait pas l'objet d'une évaluation, elle est uniquement un support de l'oral.• <u>Dans le cas où le candidat choisit de s'exprimer en partie en langue étrangère</u>,<ul style="list-style-type: none">- la question qu'il propose au jury est en principe libellée dans les deux langues : en français et dans la langue cible. Toutefois, un manquement à ce principe ne doit mener à aucun commentaire négatif ni ne doit nuire à l'évaluation du candidat.- ce choix doit être valorisé comme un atout supplémentaire, dans la mesure où il permet de mettre en lumière des compétences linguistiques notables. Pour autant, l'usage du français seul ne peut être reproché à aucun candidat et ne saurait empêcher d'atteindre la note maximale.

Temps 2 : Échange avec le candidat

Rappel du cadre officiel

Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Il peut interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité et évaluer ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat*.

Le candidat peut disposer du support écrit qu'il a conçu pendant le temps de préparation, ou utiliser le matériel à disposition dans la salle, si cela constitue une aide à sa prise de parole mais il doit veiller à donner toute la priorité à son interaction avec le jury. Le jury le lui rappellera courtoisement si nécessaire.

Les questions posées par le jury ne sont pas écrites et ne peuvent donner lieu à des réponses formulées intégralement à l'écrit.

Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité LLCER ou LLCE Anglais Monde Contemporain, le temps 2 de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat.

Le candidat est debout ou assis selon son choix.

* Dans le contexte de crise sanitaire, le jury tiendra compte des aménagements des programmes à étudier qui ont été publiés pour certains enseignements.

Attendus	Évaluation
<p>Le jury peut proposer au candidat de s'asseoir s'il le souhaite. Il marque ainsi le démarrage du temps 2.</p> <p>Le jury adopte une <u>écoute active et bienveillante</u> basée sur des reformulations, un questionnement adapté pour amener le candidat à se livrer et à entrer dans les échanges.</p> <p>Il ne s'agit pas d'une interrogation orale de connaissances mais d'un questionnement qui a pour objectif de chercher à ce que le candidat puisse <u>préciser et approfondir sa réponse à la question choisie</u>.</p> <p>On veillera à accorder l'importance nécessaire aux silences.</p> <p>Le questionnement doit viser à permettre au candidat de <u>révéler son plus haut niveau de maîtrise</u>, pour chaque critère évalué.</p> <p><u>Dans le cas où le candidat choisit de s'exprimer en partie en langue étrangère</u>, si l'un des examinateurs ne maîtrise pas la langue, il peut, au cours des échanges, poser des questions pour que l'élève lui fournisse des explications en français, et puisse manifester à cette occasion de précieuses compétences d'explicitation et de médiation.</p>	<p>Le jury évalue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la solidité des connaissances • les capacités argumentatives dans une situation d'interaction <p><i>Points de vigilance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'épreuve n'a pas vocation à évaluer la maîtrise exhaustive des contenus disciplinaires des enseignements de spécialité sur lesquels repose l'épreuve. Néanmoins, la pertinence, la solidité et la précision des connaissances relatives à la question sont nécessaires pour garantir la qualité du discours et de son argumentation. • <u>Dans le cas où le candidat choisit de s'exprimer en partie en langue étrangère</u>, ce choix doit être valorisé comme un atout supplémentaire, dans la mesure où il permet de mettre en lumière des compétences linguistiques notables. Pour autant, l'usage du français seul ne peut être reproché à aucun candidat et ne saurait empêcher d'atteindre la note maximale.

Temps 3 : Échange sur le projet d'orientation

Rappel du cadre officiel

Le candidat explique en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel. Il expose les différentes étapes de la maturation de son projet (rencontres, engagements, stages, mobilité internationale, intérêt pour les enseignements communs, choix de ses spécialités, etc.) et la manière dont il souhaite le mener après le baccalauréat.

Même si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité LLCER ou LLCE Anglais Monde Contemporain, le temps 3 de l'épreuve orale terminale doit se dérouler uniquement en français.

Le candidat est debout ou assis selon son choix.

Attendus	Évaluation
<p>Le jury adopte une <u>écoute active et bienveillante</u> basée sur des reformulations, un questionnement adapté pour amener le candidat à se livrer et à entrer dans les échanges.</p> <p>Le questionnement vise à lui permettre de révéler son plus haut niveau de maîtrise, pour chaque critère évalué.</p> <p>Si la question n'éclaire pas le projet d'orientation et si le candidat ne l'aborde pas de lui-même, le jury peut éventuellement lui demander d'expliquer l'absence de mise en relation voire les divergences entre les questions proposées, les spécialités suivies et le projet d'orientation ou professionnel.</p>	<p>Le jury évalue sa capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • exprimer ses motivations • exprimer une réflexion personnelle • montrer la progression de sa réflexion • montrer une curiosité intellectuelle <p><i>Points de vigilance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jury veille à ne pas évaluer le parcours et les choix d'orientation ou projet professionnel du candidat mais uniquement <u>son investissement et sa réflexion</u> sur son parcours d'orientation. • Le candidat n'est pas pénalisé si la question traitée ne correspond pas à son projet d'orientation qui a pu évoluer, ou si le projet d'orientation n'est pas encore clairement défini.

La fin de l'épreuve

Le jury veillera à ne faire transparaître aucune indication sur la performance du candidat. À la fin du temps imparti, il prend congé du candidat en continuant à adopter une attitude neutre et bienveillante.

Évaluation finale de l'épreuve

Le jury se concerta pour attribuer une note au candidat. L'échelle de notation a vocation à être utilisée dans sa totalité.

Pour ce faire, il convient d'accorder la même importance aux cinq critères pris en compte pour l'évaluation, sur l'ensemble de l'épreuve. Les deux examinateurs ont légitimité à évaluer à part égale chacun des cinq critères, à partir des échelles descriptives données.

Points de vigilance :

On veillera à ne pas pénaliser plusieurs fois le candidat sur la même compétence. *Par exemple, une syntaxe non maîtrisée ne peut être pénalisée à la fois dans la qualité orale de l'épreuve, dans la qualité de la prise de parole en continu, dans la qualité de l'interaction et dans la qualité et construction de l'argumentation.*

Grille d'évaluation de l'oral (note de service du 11 février 2020)

	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation
très insuffisant	Difficilement audible sur l'ensemble de la prestation. Le candidat ne parvient pas à capter l'attention.	Énoncés courts, ponctués de pauses et de faux démarrages ou énoncés longs à la syntaxe mal maîtrisée.	Connaissances imprécises, incapacité à répondre aux questions, même avec une aide et des relances.	Réponses courtes ou rares. La communication repose principalement sur l'évaluateur.	Pas de compréhension du sujet, discours non argumenté et décousu.
insuffisant	La voix devient plus audible et intelligible au fil de l'épreuve mais demeure monocorde. Vocabulaire limité ou approximatif.	Discours assez clair mais vocabulaire limité et énoncés schématiques.	Connaissances réelles, mais difficulté à les mobiliser en situation à l'occasion des questions du jury.	L'entretien permet une amorce d'échange. L'interaction reste limitée.	Début de démonstration mais raisonnement lacunaire. Discours insuffisamment structuré.
satisfaisant	Quelques variations dans l'utilisation de la voix; prise de parole affirmée. Il utilise un lexique adapté. Le candidat parvient à susciter l'intérêt.	Discours articulé et pertinent, énoncés bien construits.	Connaissances précises, une capacité à les mobiliser en réponses aux questions du jury avec éventuellement quelques relances	Répond, contribue, réagit. Se reprend, reformule en s'aiguant des propositions du jury.	Démonstration construite et appuyée sur des arguments précis et pertinents.
très satisfaisant	La voix soutient efficacement le discours. Qualités prosodiques marquées (débit, fluidité, variations et nuances pertinentes, etc.). Le candidat est pleinement engagé dans sa parole. Il utilise un vocabulaire riche et précis.	Discours fluide, efficace, tirant pleinement profit du temps et développant ses propositions.	Connaissances maîtrisées, les réponses aux questions du jury témoignent d'une capacité à mobiliser ces connaissances à bon escient et à les exposer clairement.	S'engage dans sa parole, réagit de façon pertinente. Prend l'initiative dans l'échange. Exploite judicieusement les éléments fournis par la situation d'interaction.	Maîtrise des enjeux du sujet, capacité à conduire et exprimer une argumentation personnelle, bien construite et raisonnée.

Cas particulier d'un entretien se déroulant en partie en langue cible : en termes de positionnement dans la grille d'évaluation ci-dessous, les descripteurs du niveau « très insuffisant » sont assimilables aux degrés A1-A2 ; « insuffisant » au degré B1 ; « satisfaisant » au degré B2 ; « très satisfaisant » au degré B2+/C1